



MAIRIE
DE
HANCHES

BORDEREAU D'ENVOI

DESTINATAIRE :

SEMC
M. Stéphane Fournier
Chemin de la Sablière Jaune
RN 20
91790 BOISSY-sous- Saint Yon

Suite à votre courrier du 1/06, veuillez trouver ci-joint :

- Le plan signé
- La délibération du Conseil municipal donnant un avis favorable au projet d'extension

Cordialement

A HANCHES, le 12/07/2021

Brigitte COTTEREAU

DGS

Département
d'Eure-et-Loir



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANCHES

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

2021-07-05/16

L'an deux mille vingt et un, le LUNDI 5 JUILLET, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de HANCHES, légalement convoqué par M. Jean Pierre RUAUT, Maire, s'est réuni à la Salle polyvalente de la commune.

Date de convocation : 1/07/ 2021

Présents : M. Jean Pierre RUAUT – M. Patrick KOHL – Mme Nicole LE TUTOUR – Mme Michelle MARCHAND - Mme Béatrice HAMELIN – Mme Claudette VILLAIN – Mme Laurence BANCKAERT - Mme Madeleine BOULOUX – Mme Michelle BAUDOUIN – Mme Valérie LOUVEAU – M. Olivier COULON – M. Emmanuel DENIZE – Mme Virginie THENAULT – M. Christophe LEMAIRE – Mme Isabelle BOISSET – Mme Patricia BUSE - M. Sébastien PIERREL – M. Ugo POREMBNY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

M. Jean-Paul DESPRES

Pouvoir à : M. Patrick KOHL

M. Hubert BERRY

Pouvoir à : Mme Nicole LE TUTOUR

M. Frédéric OULES

Pouvoir à : M. Jean Pierre RUAUT

Absents

M. Pascal DEPINOY

M. François-Xavier MOUMANEIX

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votes : 21

La séance ouverte, M. Emmanuel DENIZE a été désigné secrétaire de séance.

Carrière exploitée par la société SEMC - Avis sur le projet de remise en état suite à extension

La société SEMC (Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières) est autorisée à exploiter la carrière sise au lieu-dit « Les Petits Buissons ».

Dans le cadre du projet d'extension de cette carrière et conformément à l'article R512-6 du Code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comprendre l'avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site.

Le projet de remise en état consiste à revenir à un usage agricole par le remblaiement de l'excavation créée avec des matériaux inertes et la couverture de ces matériaux de remblais par au moins 50 cm de terres végétalisables à une altitude comparable à l'état initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 028-212801914-20210706-2021070516-DE

PREND ACTE de l'avis favorable donné par M. le Maire.

Fait et délibéré le 6/07/2021

Le Maire



Jean Pierre RUAUT

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le :

Projet de remise en état des terrains : Retour à un usage agricole

Principes du projet de remise en état pour chaque parcelle :

- Remblaiement total de l'excavation créée
- Couverture des remblais par au moins 50 cm de matériaux végétalisables
- Retour à la cote initiale
- Création de parcelles agricoles
- Contexte paysager final similaire au contexte initial (Suppression de la haie plantée sur le pourtour de l'exploitation)



Bon pour accord (tampon, date et signature)

12/07/2021

Patrick KOHL



M. Adigain ou Maire
pour le Maire absent